

Mon impression générale est que cela est trop rigide. Seuls les fabricants auraient le droit d'importer; les commerçants, les détaillants pour les besoins de la discussion, ne pourraient pas importer. Je pense que cela ouvrirait la porte à d'énormes trafics de quotas. C'est une chose qui se pratique probablement dans une certaine mesure dans le régime actuel, mais je pense qu'une disposition aussi rigide aggraverait grandement la situation.

Le député affirme que le projet de loi a également pour but de conduire à un partage en bon ordre du marché mondial. C'est là une chose qui ne me plaît guère. Il est bien connu je pense que beaucoup de pays du tiers monde et de pays en voie de développement se sont opposés aux tentatives faites par les pays industriels de leur fermer leurs marchés. L'Arrangement multifibre constitue en réalité une tentative de la part des pays industrialisés de limiter les importations en provenance des pays en voie de développement.

C'est plutôt une anomalie, en ce sens qu'il est appelé Arrangement multifibre, car si je comprends bien il a été imposé par les pays industrialisés aux pays en voie de développement, qui ont été contraints de s'incliner. Le député parle de partage en bon ordre du marché mondial, et je pense que sa formule comporte le danger d'une discrimination contre les pays en voie de développement, dont il freinerait la croissance.

Voilà le genre de questions que je me pose au sujet de ce projet de loi. Par contre, je reconnais que le député a soulevé certaines questions valables. Il y a dans ma circonscription certains fabricants de vêtements. Il y a environ un an, j'ai reçu une lettre de l'un d'entre eux, un fabricant de chandails et de vêtements de sport et de gymnastique. Procurant des emplois à 175 Québécois, il estime que son entreprise et d'autres de même nature sont désavantagées par l'absence de politique fédérale de réglementation de l'importation de vêtements de fabrication étrangère. Il a prédit que son secteur ne connaîtrait aucune croissance notable à moins que le Canada ne réduise le caractère erratique de ses importations.

Je suppose que la revendication est valable dans la mesure où il y a d'importantes fluctuations et des augmentations énormes d'année en année au niveau d'une catégorie donnée de produits. Cependant, d'après ce que j'ai compris de la législation existante, cela n'est pas censé se produire. Il est peut-être nécessaire de mieux faire appliquer les lois existantes au lieu d'en adopter de nouvelles.

Je reconnais que le député de Spadina a déclaré que ce projet de loi visait également à faire assurer ici même au Canada le contrôle des quotas. La préoccupation est valable et ce n'est pas la première fois que je l'entends exprimer. Pour une raison quelconque, ce ne sont pas les Canadiens qui exercent un contrôle sur leurs quotas. Ce sont des Canadiens qui les fixent, mais pour une raison quelconque, il semble que nous n'en assurions plus le contrôle. Il y a certainement lieu que la Chambre se penche sur cette question.

#### *Licences d'exportation et importation—Loi*

J'ai trouvé que le secrétaire parlementaire était plutôt sur la défensive dans ses commentaires présentés au nom du gouvernement. Il a raison de l'être compte tenu des décisions récentes du gouvernement touchant le programme de remise de droits, qui a été réduit et dont l'ampleur est beaucoup moindre que ce à quoi s'attendaient les milieux de l'industrie et ce que le gouvernement leur avait laissé prévoir. Je vois que le député fait un signe de la tête.

**M. McDermid:** C'est ce qu'elle demandait.

**M. Berger:** Il dit que c'est ce que l'industrie demandait, qu'elle a donc eu ce qu'elle voulait.

**M. McDermid:** Elle n'a pas eu ce qu'elle voulait.

**M. Berger:** J'ai parlé à un certain nombre de fabricants et je peux simplement répéter ce que m'ont dit ces gens que je considère comme étant au courant. Ils vivent et travaillent dans ce domaine. Ils gagnent leur vie en y travaillant de longues heures chaque jour. Ils m'ont dit qu'ils n'avaient pas obtenu ce qu'ils voulaient, et ce que le gouvernement leur avait promis au cours des deux dernières années. Selon eux, le gouvernement est revenu sur les promesses qu'il avait faites à l'industrie en raison des pressions de Washington.

Par les mesures qu'il a prises dans le secteur des textiles et des vêtements, notamment le plan de remise des droits de douane, le gouvernement prouve que nos politiques ne sont pas définies par le Canada ou son Parlement, en fonction des besoins des Canadiens et dans leur intérêt, mais à Washington selon les exigences de l'industrie américaine.

En conclusion, même si j'ai de sérieuses réserves au sujet de certaines des dispositions de ce projet de loi, je suis certainement d'avis que le sujet mérite qu'on l'examine. S'il était possible de renvoyer le sujet du projet de loi à un comité parlementaire, avant que l'on ne demande aux fabricants et aux importateurs de vêtements de nous faire part directement de leurs griefs, ce serait une bonne chose. Voilà ce que j'appuierais au nom de mon parti.

● (1440)

**M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan):** Madame la Présidente, je voudrais dissiper quelques doutes que pourrait avoir soulevés, par inadvertance, le député de Brampton—Georgetown (M. McDermid). Il a mentionné des documents du parti néo-démocrate datés de 1986, je crois, et il a fait ressortir ce qu'il voyait comme une contradiction avec notre position actuelle. La référence utilisée me fait penser qu'il regardait les résolutions présentées au Congrès.

**M. McDermid:** Non. C'était la réaffirmation d'une résolution de 1977.

**M. Angus:** N'ayant pas vu le document que mentionne le député . . .

**M. McDermid:** C'est votre recueil de politiques.